

Refus des compteurs Linky : rassemblement à Bordeaux en soutien à la commune de Montferrand-du- Périgord

**Lundi 10 octobre à 10h - Tribunal administratif - 9 rue
Tastet à Bordeaux**

Nous vous invitons à participer **lundi 10 octobre à 10h** à un rassemblement **devant le Tribunal administratif de Bordeaux** (9 rue Tastet) pendant l'audience au cours de laquelle la Préfecture attaquera la commune de **Montferrand-du-Périgord**, "coupable" d'avoir voté une délibération s'opposant à l'installation des compteurs communicants Linky.

Au delà des excellentes raisons de refuser ces compteurs (*), il est insupportable que les élus qui s'engagent pour protéger leurs administrés **soient ainsi trainés devant les tribunaux.**

La loi prévoit que "les collectivités territoriales s'administrent librement", mais cette liberté est gravement remise en cause **au profit des intérêts des industriels et des sociétés commerciales** qui exigent l'installation des compteurs communicants **dans nos communes et jusque dans nos logements.** Il est d'ailleurs insupportable que ce soit une société d'Etat, Enedis (ex-ErDF), qui agisse ainsi en faveur des intérêts privés et **au détriment des citoyens et de leurs élus de proximité.**

Enedis et les Préfets ont l'intention de pourchasser les élus et communes qui s'engagent pour protéger leurs administrés, en espérant **les intimider tour à tour de façon isolée.** Mais vous pouvez voir, par le biais de l'article ci-joint, la saine colère du maire de Cast (Finistère), lui-même attaqué après avoir décidé d'un moratoire sur installation des compteurs Linky dans sa commune : il n'a pas l'intention de se laisser faire, suivons son exemple !

En l'occurrence, **soutenons les élus et habitants de Montferrand-du-Périgord**, ils ont besoin de nous !

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)
Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

(* **Désastre environnemental** (se débarrasser de millions de compteurs actuels en parfait état de marche), **captation d'innombrables informations sur nos vies** utilisables à des fins commerciales ou policières, **mise en danger de notre santé** par le biais des ondes électromagnétiques, etc.

Article : les élus attaqués par Enedis et les Préfets n'ont pas l'intention de se laisser faire... aidons les !

Linky. Enedis attaque Cast en justice
Le Télégramme 23/07/16
 Gwendal Hancoury

Depuis plusieurs semaines, la tension était palpable entre la société Enedis et la commune de Cast, qui avait voté un moratoire sur l'installation des compteurs électriques Linky sur son territoire. Hier, elle a atteint son paroxysme. Le dossier a en effet pris une tournure judiciaire.

Suppléant d'être marqué devant le tribunal administratif par Enedis Jacques Gouérou, maire de Cast, ne compte pas en rester là.



Enedis : « La censure sur le gâteau, s'agace. L'État, c'est ou on me demande aussi de verser à un C. tant qu'à faire ! ».

Le début d'une longue série ?
 « Je n'ai fait que remettre les inévitables de mes administrés ? », en citant le rapport de l'Antes (*) sur les problèmes que cette technologie pourrait éventuellement engendrer, notamment sur le plan de la santé humaine. Rien de plus », se défend Jacques Gouérou. Le maire ne comprend pas que le débat se porte sur le terrain juridique, et autant que « Cast est couverte à 90 % en compteurs Linky ; ils passent en force ». Pensé d'être le premier d'une longue série de maires à devoir essayer les foudres d'Enedis (et autres communes telles que Plonévez-Porzay ont aussi voté un moratoire), Jacques Gouérou ne compte pas en rester là. « J'ai saisi l'association des maires de France. En son sein même. Ces gens se disent certains des élus. Ils n'ont que intérêt pour nous. C'est pourquoi j'ai demandé à ce que cette entrée

leur des communes organisé la semaine prochaine à Brest. Elle n'a rien à y faire ! ». Et d'ajouter qu'il se réserve aussi le droit de donner une suite judiciaire à cette affaire. « Là, ça se fera ! On ne peut pas dépasser l'indépendance ».

« Pas la meilleure méthode »
 « Cette décision est un peu surprenante », réagit de son côté Antoine Coroller, président du syndicat départemental d'électricité du Finistère (SdEF), à qui les communes ont transféré la compétence distribution d'énergie. « Nous sommes ravis que Enedis qu'il n'y ait pas un peu à installer les Linky ». Le délai qui est aussi le maire de Plourin-Plouderméaude poursuivre : « C'est une obstacle d'État qui découle d'une directive européenne. Elle s'impose de fait à tout le monde. Au SdEF comme aux collectivités. Cela dit, et bien qu'il y ait des interrogations sur les méfaits supposés de ces compteurs électriques, il se voit fait qu'Enedis soit beaucoup plus diplomatique. La force n'est pas la meilleure méthode pour faire passer la loi ».

Didier Heugant, directeur d'Enedis 29, ne dit pas le contraire. « Nous regrettons sincèrement d'en arriver là. L'effort pédagogique d'information en 13 fait et on continue à se faire. Nous sommes favorables au dialogue. Mais c'est la loi. Et on applique la loi. Tout simplement ». Selon lui, le déploiement se passe bien partout. « Actuellement, nous en sommes à 4,5 million de compteurs déployés en France, dont 150 000 en Bretagne. La tendance, c'est à avoir compteurs installés par jour. Et nous n'avons aucun problème avec les élus ». Sur les 382 communes du Finistère, les requêtes qu'Enedis a lancées ou va lancer, se comptent sur les doigts d'une main », précise son directeur. Rhinés hier son conseil communal à Châteaulin, les élus du secteur, standardisés par cette assignation, ont décidé de proposer au vote une motion de soutien à Jacques Gouérou lors du prochain conseil communal.

* Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail